

**OBJET : (01) BUDGET PRINCIPAL VILLE – RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE -
BUDGET PRIMITIF 2025**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
LE SIX MARS,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 21 février, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence **de Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, M. GORZA, Mme TROUZIER EVEQUE,
M. FLAMENT, Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,
Mme CAMPAGNE, M. PURGAL, Mme BRULE,
Mme CAPBLANC
Adjoints
M. FABRE, Mme AUBIN, Mme FAUCONNIER,
M. BOULIGNAC, Mme RICARD, Mme HELT,
M. PERRET, M. BOISCO
Le nombre de conseillers en exercice est de 35
Conseillers Délégués
M. KERGOAT, M. ROZOT, Mme ENGUERRAND,
M. FLEURIER, Mme RODRIGUEZ et Mme JACQUET-LEGER
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. SAGBOHAN	à	M. WILLIOT
Mme QUEYRAT MAUGIN	à	Mme TROUZIER EVEQUE
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme TOUMI	à	Mme ABDELOUHAB

ABSENTE EXCUSEE : Mme CHRISTIN

ABSENTS : M. PONCHEL, Mme SAIDI, M. LEGUEIL, M. LAMARCHE et M. ZAMBUJO

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOULIGNAC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du *11 mars 2025*

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - *20250306* - DL2025 - *21*

Publiée le *12 mars 2025*



Pour le Maire
Par délégation
la Directrice Générale des Services

C. NOUAILLETAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025/21 du 6 mars 2025

OBJET : (01) BUDGET PRINCIPAL VILLE – RAPPORT ET DEBAT D’ORIENTATION BUDGETAIRE - BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2122-21 et L 2312-1,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment l’article 107,

Vu la délibération N°2022/98 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023,

Vu l’article 19 du Règlement Intérieur de la Ville de Sannois adopté en séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2020,

OUI l’exposé de Monsieur le Maire et la discussion sur la politique budgétaire d’ensemble de la Ville pour l’année 2025, sur la base du rapport d’orientation budgétaire.

Vu l’avis favorable de la Ière Commission,

Donne Acte

DECIDE :

Article 1 : de donner acte de la tenue du Débat d’Orientation Budgétaire du Budget Principal 2025 de la Ville.

Article 2 : de préciser que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l’objet d’un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l’Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l’intermédiaire de l’application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Bernard JAMET
Vice-Président

Communauté d’Agglomération Val Paris Val d’Oise



Gabriel BOULIGNAC
Conseiller municipal
délégué aux fêtes et cérémonies